

La **dépense intérieure d'éducation** (DIE) est évaluée à 160,5 milliards d'euros en 2019 (1). Elle a doublé depuis 1980, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,8%, taux identique à celui du **produit intérieur brut** (PIB).

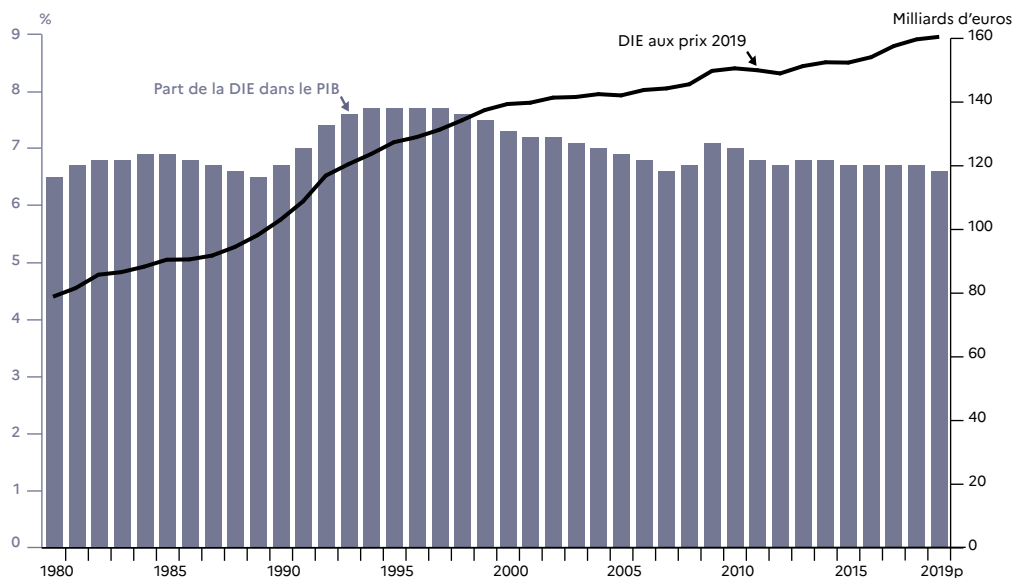
La part de la DIE dans le PIB varie en moyenne autour de 7% (2). Elle atteint un maximum de 7,7% au milieu des années 1990. Lors de la crise de 2009, cette part augmente sous l'effet d'une poursuite de la hausse de la DIE conjuguée au recul du PIB (7,1% en 2009 et 7,0% en 2010). Entre 2011 et 2018, elle se stabilise autour de 6,7% puis diminue à 6,6% en 2019, la part la plus faible depuis 2007.

La hausse de la DIE depuis 1980 concerne tous les niveaux d'enseignement (3).

Cependant, la structure de la DIE par niveau présente des évolutions notables liées aux choix budgétaires et à la démographie (4). Ainsi, la part consacrée à l'enseignement du premier degré décroît de 29,2% en 1980 à 26,6% en 1992. Elle augmente ensuite tendanciellement avec la hausse des naissances à partir du milieu des années 1990 et la priorité accordée au premier degré au cours des années récentes. En 2019, elle dépasse son niveau de 1980 pour atteindre 29,7%. À l'inverse, la part du second degré, quasiment stable autour de 43,0% de 1980 à 1998, baisse régulièrement depuis, pour atteindre 38,0% en 2019.

La part consacrée à l'enseignement supérieur augmente de façon quasi continue de 15,1% de la DIE en 1980 à 20,3% en 2019 mais, parallèlement, les effectifs d'étudiants doublent.

1 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

Lecture : en 2019, la DIE s'élève à 160,5 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite) ce qui représente 6,6% du PIB (bâtons avec échelle de gauche).

© DEPP

Précisions

Évaluation aux prix de 2019 – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.35 ; 19.38 ; 19.07.
- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements.
- Les dossiers de la DEPP, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n°206, 2016.

Source

DEPP-MENJS-MESRI, Compte de l'éducation.

2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB

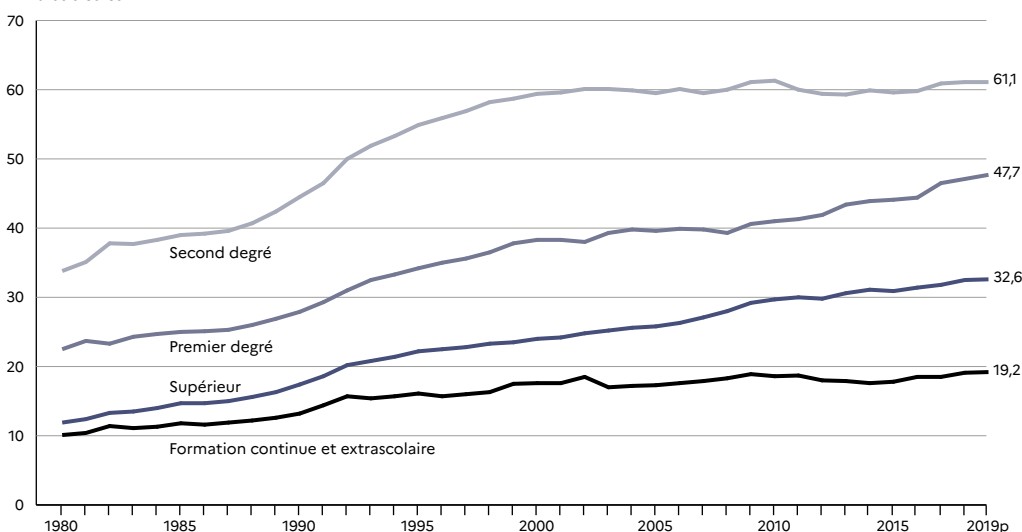
	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2018	2019p
DIE (millions d'euros, prix courants)	29 446	70 181	108 202	121 231	139 337	147 615	157 804	160 518
DIE (millions d'euros, prix constants estimation aux prix 2019)	78 875	102 983	139 381	142 146	150 625	152 428	159 740	160 518
% du PIB	6,5	6,7	7,3	6,9	7,0	6,7	6,7	6,6

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

© DEPP

3 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) par niveau d'enseignement, en milliards d'euros, aux prix 2019

Milliards d'euros



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

© DEPP

4 Structure de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement, en %

	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2018	2019p
Premier degré	29,2	27,1	27,5	27,8	27,2	28,9	29,5	29,7
Second degré	42,9	43,2	42,6	41,9	40,7	39,1	38,2	38,0
Supérieur	15,1	16,9	17,2	18,1	19,7	20,3	20,4	20,3
Formation continue	11,6	11,6	11,0	10,2	10,4	9,9	10,2	10,1
Extrascolaire	1,2	1,2	1,7	2,0	2,0	1,8	1,8	1,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

© DEPP

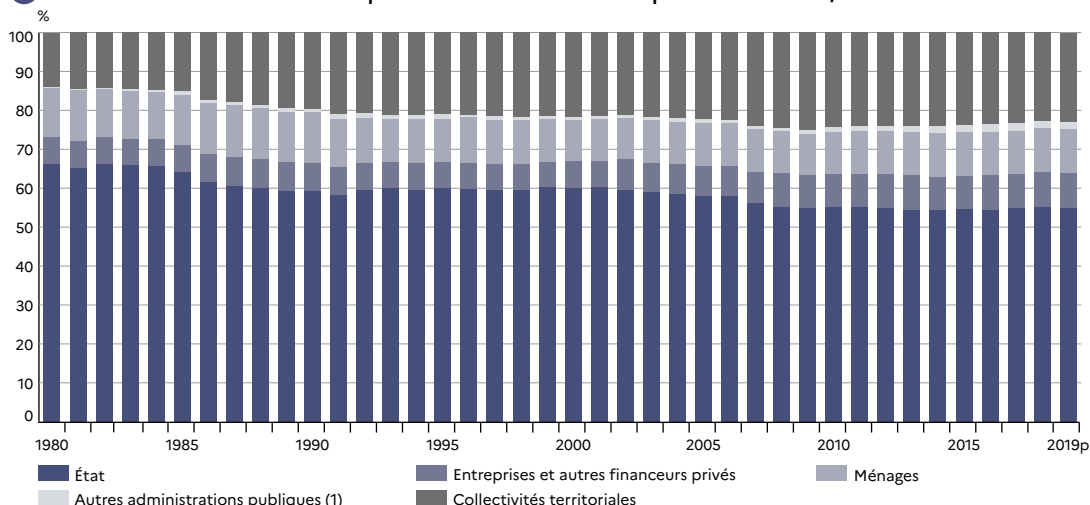
En 2019, l'État assure près de 55% du financement final de la dépense intérieure d'éducation (DIE). Il reste le premier financeur de la DIE. La part des collectivités territoriales dans la DIE s'est fortement accrue sous l'effet des lois de décentralisation : de 14,0% en 1980 à 23,1% en 2019 (1). Les autres financeurs sont les ménages (11,3%), les entreprises (9,0%), essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage et de leurs dépenses pour financer la formation continue, et les autres administrations publiques (1,6%) (2).

En financement initial, avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les collectivités territoriales, la part de l'État est encore

plus importante (57,3%) (3). À l'inverse, la part des ménages est plus faible (7,8%). Les autres administrations publiques contribuent au financement initial de la DIE à hauteur de 2,6%, en particulier les caisses d'allocations familiales avec le versement aux ménages de l'allocation de rentrée scolaire.

La DIE est principalement consacrée aux activités d'enseignement (138 milliards d'euros en 2019, soit 86,0% du total). Les dépenses d'hébergement et de restauration représentent 7,2%. Les autres dépenses notables concernent l'administration générale (2,1%), les achats de fournitures et manuels scolaires (1,9%) et les transports scolaires (1,6%) (4).

1 Évolution de la structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).
1. Voir « Précisions ».

© DEPP

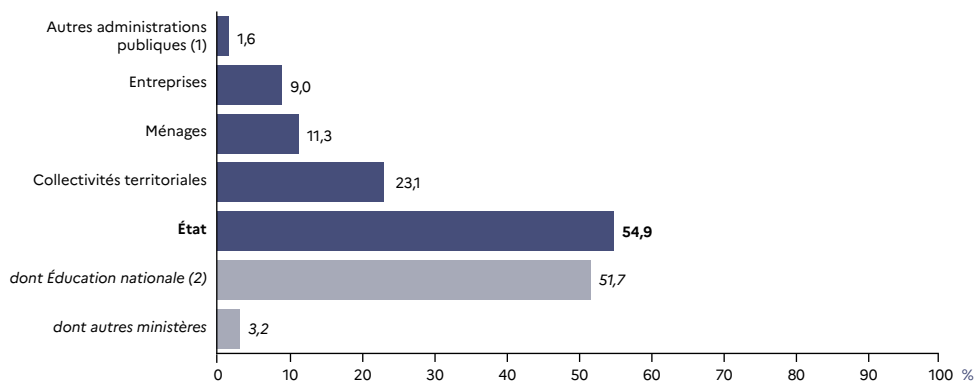
Précisions

Autres administrations publiques – Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 20.35; 19.38; 19.07.
- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements
- *Les dossiers de la DEPP*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

2 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en 2019, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Voir « Précisions ».

2. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

© DEPP

3 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final et initial, en 2019, en %

Source de financement	Part dans le financement final	Part dans le financement initial
Éducation nationale (1)	51,7	53,8
Autres ministères (2)	3,2	3,5
Total État	54,9	57,3
Collectivités territoriales	23,1	23,3
Autres administrations publiques (3)	1,6	2,6
Ménages	11,3	7,8
Entreprises et autres financeurs privés	9,0	8,9
Total de la dépense intérieure d'éducation	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 275,7 millions d'euros en 2019 (en financement final).

3. Voir « Précisions ».

© DEPP

4 Le financement des activités d'éducation en 2019, dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

	Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total général	
Enseignement de type scolaire	Premier degré	24 793	114	24 907	13 298	186	1 083	1	39 476
	Second degré	35 920	1 276	37 196	10 180	212	1 900	1 211	50 700
	Enseignement supérieur (4)	16 400	2 015	18 414	2 881	1 038	3 382	2 980	28 695
Enseignement de type extrascolaire (5)	423	1 311	1 733	4 084	1 098	2 169	10 069	19 154	
Total dépense intérieure d'enseignement	77 535	4 716	82 251	30 444	2 534	8 535	14 261	138 025	
Activités annexes	Hébergement, restauration	1 604	176	1 780	4 179	65	5 460	63	11 547
	Médecine scolaire	751	751	1 502	13				764
	Orientation	315	0	316	12	1	6	2	336
	Administration générale	2 795	301	3 096	152	4	12	139	3 403
Achats de biens et services liés	Transports scolaires				2 096		506		2 602
	Fournitures et livres scolaires				181		2 810		2 991
	Habillement, leçons particulières						850		850
Total dépense intérieure d'éducation	83 001	5 193	88 194	37 077	2 603	18 179	14 465	160 518	

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 275,7 millions d'euros en 2019.

3. Voir « Précisions ».

4. Y compris la recherche universitaire.

5. Formation professionnelle continue et autres stages, formations dispensées dans les conservatoires municipaux, etc.

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

© DEPP

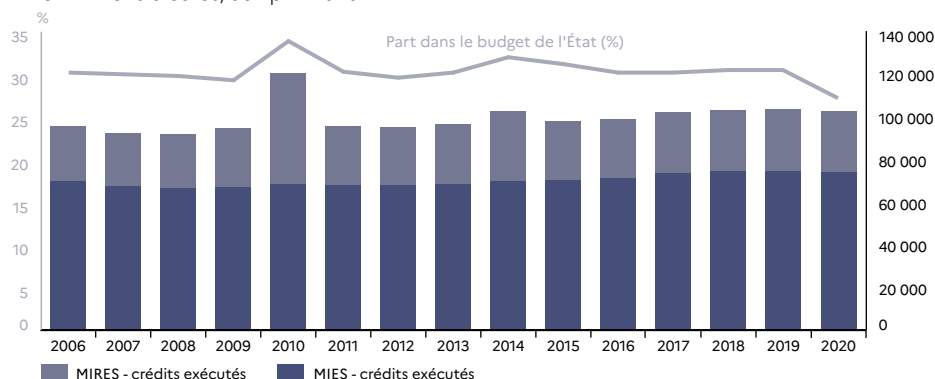
Le budget des ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur est présenté dans deux missions interministérielles : « Enseignement scolaire (MIES) » et « Recherche et enseignement supérieur (MIRES) ». Les crédits votés pour 2021 au titre de ces deux missions s'élèvent à 104,5 milliards d'euros de dépenses, soit 27,2% du budget de l'État (1). Cette part est en baisse par rapport à 2019 malgré une hausse des crédits, car la crise sanitaire a bouleversé la répartition du budget.

En 2021, plus de 75,9 milliards d'euros sont consacrés à la MIES, soit 2,6% de hausse par rapport aux crédits exécutés en 2020 (2). Les évolutions par programme des crédits demandés en 2021 font apparaître une augmentation plus forte pour le programme 214 « Soutien de

la politique de l'Éducation nationale » (14,3%) (3). Ce programme représente 3,3% des crédits de la MIES.

Au sein de la MIRÉS, les crédits du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » s'élèvent à 14,0 milliards d'euros pour 2021, soit une hausse de 2,5% par rapport aux crédits exécutés en 2020. Ceux du programme 231 « Vie étudiante », avec 2,9 milliards d'euros en 2021, fléchissent de 3,4%, après une forte hausse en 2020 (+12,7%) portée par les aides aux étudiants face à la crise. Par ailleurs, la MIRÉS comprend d'autres programmes concernant principalement la recherche non universitaire. Les crédits votés en 2021 pour les « autres programmes » diminuent de 3,2% pour se situer à 11,3 milliards d'euros.

1 Évolution du budget de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur dans le budget de l'État, en millions d'euros, aux prix 2020



► **Champ** : France métropolitaine + DROM.

Lecture : en 2020, les crédits exécutés de la MIES et la MIRÉS s'élèvent à 102 720 millions d'euros (bâtons avec échelle de droite) ce qui représente 27,2% du budget de l'État (courbe avec échelle de gauche).

Note : les augmentations de 2010 et 2014 sont liées à l'introduction de programmes non reconduits les années suivantes.

© DEPP

Précisions

Champ – La totalité de la MIES et la MIRÉS est prise en compte ici. Le champ ne correspond donc pas au champ des données figurant en 9.01, 9.02, 9.04 et 9.05 qui n'inclut pas la recherche non universitaire.

Évaluation aux prix de 2020 – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des crédits. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Source

DEPP-MENJS-MESRI, LFI 2021 - Missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur ».

2 Évolution du budget de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur par rapport au budget de l'État et au PIB de 2018 à 2021, en millions d'euros, prix courants

Missions interministérielles (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2021 (3)	Évolution 2021/2020 (%)
	2018	2019	2020		
Mission interministérielle Enseignement scolaire (MIES)	71 661,1	72 715,6	73 968,6	75 915,5	2,6
Mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur (MIREs)	27 578,6	27 964,0	28 747,6	28 631,5	-0,4
Ensemble	99 239,7	100 679,7	102 716,2	104 547,1	1,8
Part dans le budget de l'État (%) (4)	30,5	30,5	27,2	27,2	
Part dans le PIB (%) (5)	4,2	4,1	4,5	n.d	

1. Mission : Ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministères, concourant à une politique publique définie.
2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.
4. Budget de l'État : ensemble des budgets civils et du budget du ministère en charge des Armées.
5. Voir « Glossaire ».

© DEPP

3 Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2018 à 2021, en millions d'euros, prix courants

Mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2021 (3)		Évolution (%) 2021/2020
	2018	2019	2020	Montant	%	
Programmes (4)						
Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré	22 000,9	22 549,4	23 101,3	23 654,6	31,2	2,4
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	32 916,8	33 204,0	33 452,2	34 087,8	44,9	1,9
Programme 230 : Vie de l'élève	5 418,0	5 638,9	6 041,2	6 424,1	8,5	6,3
Programme 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés	7 564,5	7 626,7	7 721,6	7 764,8	10,2	0,6
Programme 214 : Soutien de la politique de l'Éducation nationale	2 331,1	2 263,9	2 188,0	2 500,6	3,3	14,3
Sous total MENJS	70 231,4	71 283,0	72 504,4	74 431,9	98,0	2,7
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 429,7	1 432,6	1 464,2	1 483,6	2,0	1,3
Total mission « Enseignement scolaire »	71 661,1	72 715,6	73 968,6	75 915,5	100,0	2,6

Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2021 (3)		Évolution (%) 2021/2020
	2018	2019	2020	Montant	%	
Programmes (4)						
Programme 150 - Formations supérieures et recherche universitaire						
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	6 084,2	6 160,2	6 320,8	6 494,4	22,7	2,7
Établissements d'enseignement privés (action 4)	79,7	81,7	81,7	93,9	0,3	14,9
Bibliothèques et documentation (action 5)	464,3	465,3	479,5	456,3	1,6	-4,9
Recherche universitaire (action 17)	3 857,8	3 871,1	3 875,1	4 033,6	14,1	4,1
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	129,6	133,7	134,4	127,7	0,4	-5,0
Immobilier (action 14)	1 157,2	1 180,7	1 144,9	1 231,7	4,3	7,6
Pilotage et support du programme (action 15)	1 631,6	1 625,0	1 639,8	1 585,4	5,5	-3,3
Total programme 150	13 404,4	13 517,7	13 676,2	14 022,9	49,0	2,5
Programme 231 - Vie étudiante						
Aides directes (action 1)	2 222,2	2 233,9	2 471,4	2 373,8	8,3	-3,9
Aides indirectes (action 2)	272,0	275,9	372,8	367,1	1,3	-1,5
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	59,3	57,9	59,9	60,2	0,2	0,5
Pilotage et animation du programme (action 4)	97,0	98,0	100,7	100,9	0,4	0,2
Total programme 231	2 650,6	2 665,7	3 004,8	2 902,0	10,1	-3,4
Programme 142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	339,9	342,3	345,4	363,1	1,3	5,1
Autres programmes : 172, 190 à 193	11 183,8	11 438,3	11 721,1	11 343,5	39,6	-3,2
Total mission « Recherche et enseignement supérieur »	27 578,6	27 964,0	28 747,6	28 631,5	100,0	-0,4

1. Mission : Ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministères, concourant à une politique publique définie.
2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.
4. Programme : regroupement de crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

© DEPP

Les producteurs d'éducation exercent une activité d'enseignement ou une activité annexe (hébergement, restauration, etc.). Ils utilisent les ressources mises à leur disposition par les financeurs publics et privés (154,1 milliards d'euros en 2019) (1).

Ces ressources financent les établissements publics (74,6% en 2019), les établissements privés subventionnés (14,1%), les établissements privés non subventionnés (8,1%) et les services administratifs et organismes publics (3,2%) (2). Cette répartition est relativement stable depuis 2006.

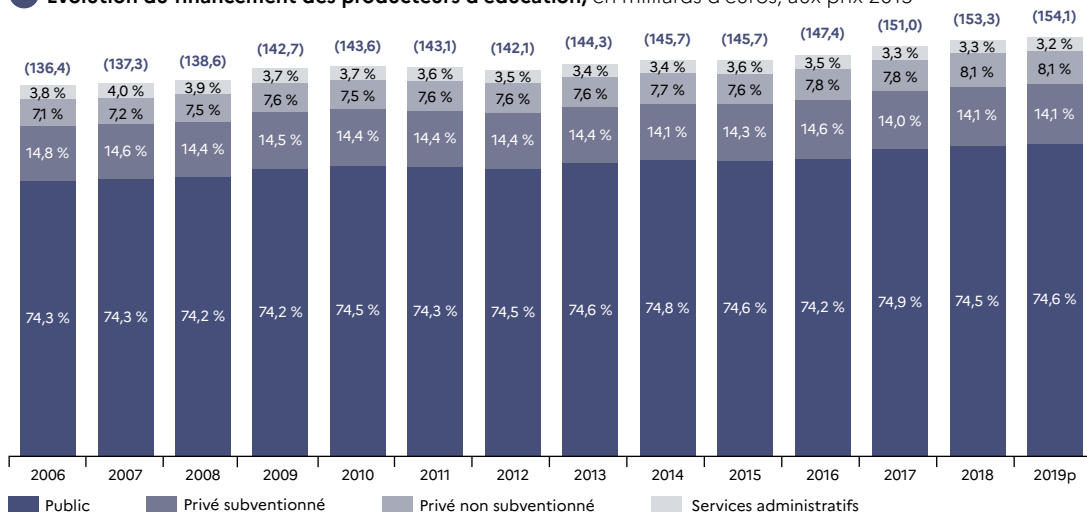
En 2019, les écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires) du secteur public bénéficient d'un financement de 41,2 milliards d'euros (3). La participation des collectivités territoriales à ce financement

est importante (38,6% du total), mais reste inférieure à celle de l'État (56,2%) (4).

Les collèges et lycées publics reçoivent 48,8 milliards d'euros, dont 73,6% proviennent de l'État et correspondent en grande partie aux rémunérations des enseignants. La part des collectivités territoriales s'élève à 20,6%. Les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour 63,8% par l'État (qui assure la rémunération des enseignants et verse le forfait d'externat) et pour 25,4% par les familles.

Les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics sont financés aux trois quarts par l'État. En revanche, les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés sont surtout soutenus par les ménages et les financeurs privés.

1 Évolution du financement des producteurs d'éducation, en milliards d'euros, aux prix 2019



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

Lecture : en 2019, 154,1 milliards d'euros ont été mis à disposition des producteurs d'éducation, dont 74,6% pour le secteur public.

© DEPP

Précisions

Services administratifs et organismes publics – Ce producteur n'assure pas d'enseignement, mais des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés ou décentralisés), d'orientation et de recherche, ainsi que d'hébergement et de restauration avec le Cnous.

Autres administrations publiques – Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour le financement

des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

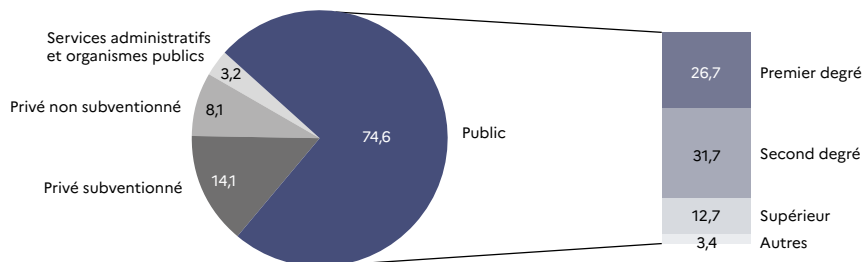
Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.35 ; 19.38 ; 19.07.

- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements.

- Les dossiers de la DEPP, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

2 Répartition du financement selon le producteur en 2019, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

Lecture : 26,7% du financement est alloué aux établissements publics du premier degré.

© DEPP

3 Financement des producteurs d'éducation en 2019 - Dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

Unités de production	Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)	23 071	101	23 172	15 921	186	1 931		41 211
Collèges et lycées	35 077	867	35 944	10 064	228	2 042	532	48 809
Centre de formation d'apprentis	7	112	120	263	25	12	312	732
Universités	11 362	226	11 588	563	745	356	948	14 199
Autres établissements d'enseignement supérieur	1 905	1 499	3 403	958	161	205	717	5 444
Centres de formation artistique				1 801				1 801
Centres d'enseignement spécial	252	193	445	18	1	9	4	475
Organismes d'enseignement à distance	97		97			12	47	156
Organismes de formation extrascolaire (4)	111	588	699	855	268	44	249	2 115
Total établissements publics d'enseignement	71 881	3 587	75 468	30 443	1 613	4 609	2 809	114 942
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)	1 912		1 912	859		971		3 742
Collèges et lycées	5 534	553	6 087	878	0	2 423	152	9 539
Centres de formation d'apprentis	0	34	35	424	41	18	511	1 028
Établissements d'enseignement supérieur	82	59	141	190	10	1 018	625	1 983
Organismes de formation extrascolaire (4)	106	303	409	708	434	385	3 513	5 449
Total établissements privés subventionnés	7 634	950	8 583	3 058	485	4 814	4 801	21 742
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)						267		267
Établissements du second degré						218	21	239
Centres de formation d'apprentis		11	11	664	65	30	812	1 583
Écoles supérieures					62	1 635	357	2 054
Organismes de formation extrascolaire (4)		321	321	448	371	1 690	5 500	8 330
Total établissements privés non subventionnés		332	332	1 112	498	3 839	6 691	12 473
Total producteurs d'enseignement	79 515	4 869	84 384	34 613	2 595	13 263	14 301	149 156
Services administratifs et organismes publics	3 486	324	3 810	188	8	750	163	4 919
Total	83 001	5 193	88 194	34 801	2 603	14 013	14 465	154 075

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

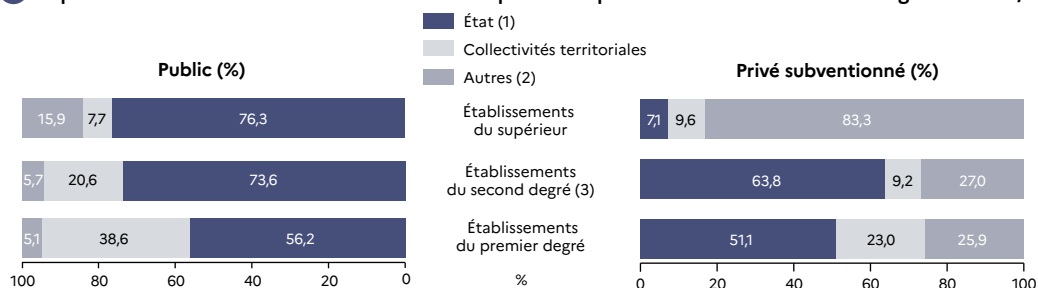
2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 276 millions d'euros en 2019.

3. Voir « Précisions ».

4. Y compris la formation continue.

© DEPP

4 Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2019, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. État = MENJS-MESRI + autres ministères + reste du monde.

2. Autres = autres administrations publiques + entreprises et autres financeurs privés + ménages.

3. Collèges et lycées, y compris STS et CPGE

© DEPP

En progression de 1,6 % par an en prix constants depuis 1980, la **dépense par élève ou étudiant** atteint 8 920 euros en 2019 (1)(2). Au contraire des autres niveaux, la hausse se poursuit avec de rares interruptions dans le premier degré depuis une dizaine d'années, en lien avec un taux d'encadrement accru.

Le coût d'un élève de préélémentaire est légèrement supérieur à celui d'un élève d'élémentaire en raison notamment de la présence des Atsem (3).

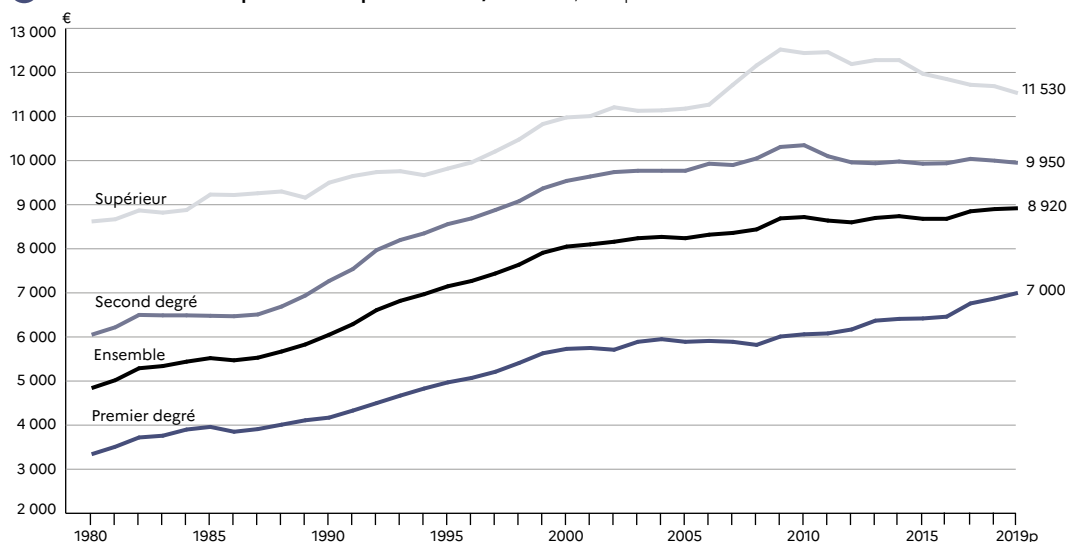
Dans le second degré, le coût par collégien est inférieur au coût par lycéen en enseignement général et technologique, mais surtout à celui par lycéen en enseignement professionnel. Cela est principalement dû aux écarts de statut et de rémunération des enseignants.

Par ailleurs, les lycéens en enseignement professionnel sont moins nombreux par classe et les dépenses de fonctionnement et d'investissement dans cette filière sont aussi plus importantes.

Dans le supérieur, les écarts de coûts entre les formations universitaires et les classes de type CPGE ou STS proviennent en grande partie des différents taux d'encadrement. Par rapport à l'enseignement secondaire, les enseignants en CPGE ou STS sont souvent agrégés, corps conjuguant une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible.

Pour tous les niveaux, plus de 80% de la dépense par élève ou étudiant est consacrée à l'enseignement (4).

1 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, aux prix 2019



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série), Public + Privé.

© DEPP

Précisions

Évaluation aux prix de 2019 – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 20.35 ; 19.38 ; 19.07.
- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements.
- *Les dossiers de la DEPP*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

2 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, aux prix 2019

Niveaux	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2018	2019p
Préélémentaire	n.d.	3 700	5 570	5 670	5 990	6 590	7 040	7 110
Élémentaire	n.d.	4 420	5 780	6 030	6 100	6 320	6 780	6 940
Premier degré (1)	3 340	4 170	5 730	5 890	6 060	6 420	6 870	7 000
Formations en collège	n.d.	6 330	8 250	8 680	8 900	8 710	8 850	8 790
Formations générales et technologiques en lycée	n.d.	8 220	11 200	11 040	12 290	11 340	11 270	11 300
Formations professionnelles en lycée	n.d.	10 010	12 550	12 340	13 070	12 660	12 740	12 740
Second degré (2)	6 050	7 270	9 540	9 770	10 350	9 930	10 000	9 950
Premier et second degrés (1) (2)	4 550	5 650	7 570	7 730	8 060	8 060	8 350	8 400
STS	n.d.	n.d.	14 630	15 180	15 040	14 040	14 430	14 270
CPGE	n.d.	n.d.	16 390	16 800	16 540	15 570	15 920	15 710
Universités (3)	n.d.	n.d.	9 160	9 210	11 190	10 770	10 280	10 110
Supérieur (4)	8 620	9 500	10 980	11 180	12 440	11 970	11 690	11 530
Coût moyen tous niveaux	4 840	6 050	8 050	8 240	8 720	8 680	8 900	8 920

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série), Public + Privé.

1. Y compris l'enseignement spécial.

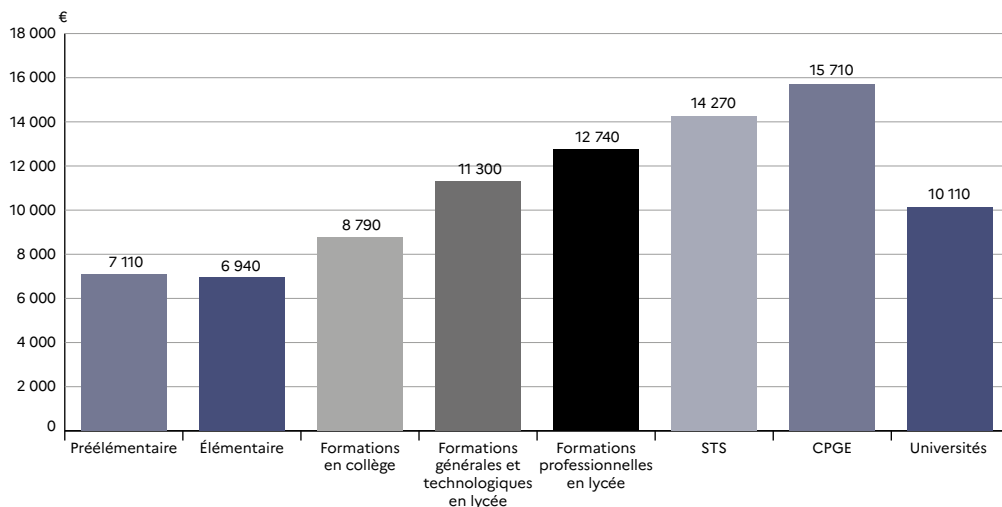
2. Y compris l'enseignement spécial et l'apprentissage.

3. Y compris les étudiants des instituts ou écoles internes aux universités.

4. Y compris les étudiants des autres écoles du supérieur publiques ou privées (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, etc.) et les apprentis.

© DEPP

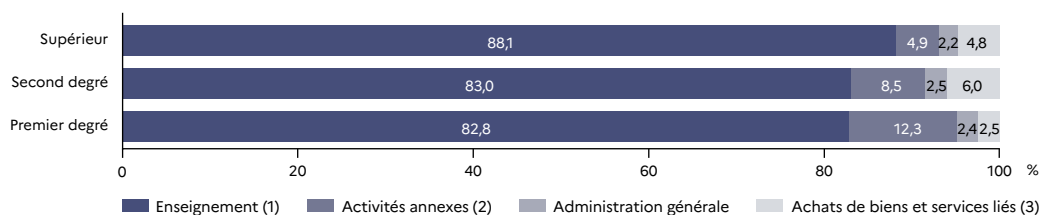
3 Les coûts par élève et par étudiant, en euros, aux prix 2019



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

© DEPP

4 Structure de la dépense par élève ou étudiant selon l'activité en 2019



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

1. Y compris la recherche universitaire.

2. Hébergement, restauration, médecine scolaire, orientation.

3. Transports scolaires, livres et fournitures, leçons particulières, habillements demandés par les institutions scolaires.

© DEPP

Différentes aides financières permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants : **bourses nationales, fonds sociaux, allocation de rentrée scolaire**. Le montant total de l'aide directe prise en charge par le ministère en charge de l'Éducation nationale, au titre des bourses et des fonds sociaux s'élève à 826,3 millions d'euros en 2020 (3). En 2020-2021, près de 1 465 400 jeunes (métropole et DROM), soit 25,8% des élèves du second degré, bénéficient d'une **bourse nationale** (2). En lien avec les difficultés sociales des élèves accueillis, plus marquées dans les établissements publics que privés, la proportion est plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 29,5% contre 12,1%.

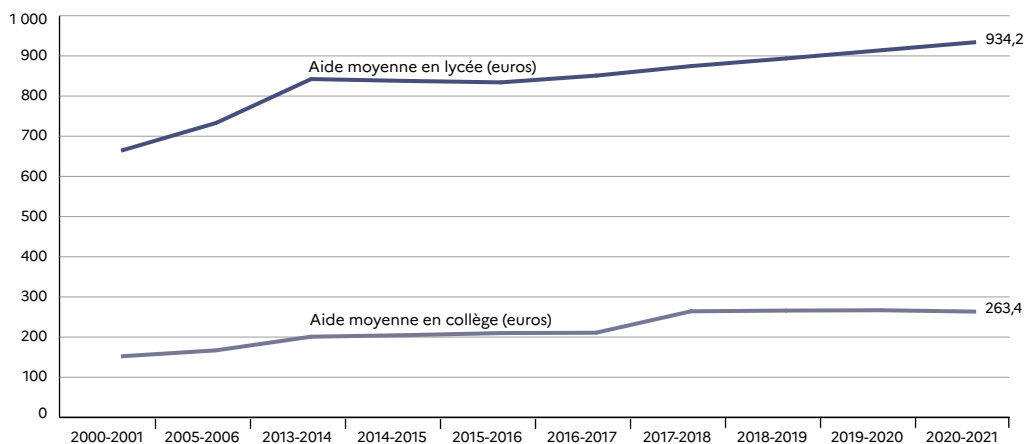
Le pourcentage de boursiers varie peu du collège (25,3%) au lycée (26,5%). Le taux de boursiers de l'enseignement professionnel (39,0%) est supérieur à celui des boursiers de l'enseignement général et technologique (GT, 21,4%). Les **bourses nationales de collège** concernent 857 000 jeunes et 608 000 jeunes bénéficient d'une **bourse nationale de lycée**. Globalement,

la part des élèves **boursiers du second degré** varie peu : -0,4 point entre 2019-2020 et 2020-2021. Le taux des boursiers de lycée est quasiment stable (-0,1 point pour les formations professionnelles et -0,2 point pour les formations GT) alors que celui des collèges diminue plus fortement (-0,6 point).

L'aide moyenne en lycée (montant par élève boursier) progresse depuis la rénovation des bourses de lycée en 2016 (1) (4). Par ailleurs, la forte progression des mentions « Bien » et « Très bien » au diplôme national du brevet (DNB) de la session 2020 a généré une augmentation des bourses au mérite : 164 000 bénéficiaires pour une dépense de 112,8 millions d'euros en 2020.

Les caisses d'allocations familiales versent aux familles, sous condition de ressources, une **allocation de rentrée scolaire**, pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans. Ce montant est modulé selon l'âge de l'enfant. La dépense totale au titre de cette allocation, tous régimes confondus, est de 2,58 milliards d'euros en 2020.

1 Montants de l'aide moyenne aux boursiers, en euros courants



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.

© DGESCO

Précisions

Montants des bourses et primes pour l'année scolaire 2020-2021 :

Bourse de collège : le montant annuel est de 105 euros pour l'échelon 1, 294 euros pour l'échelon 2 et de 459 euros pour l'échelon 3.

Bourse de lycée : le montant annuel varie de 438 euros pour l'échelon 1 à 933 euros pour l'échelon 6.

Bourse au mérite : le montant annuel varie de 402 euros pour l'échelon 1 à 1 002 euros pour l'échelon 6.

Prime à l'internat : le montant annuel varie de 258 euros pour l'échelon 1 à 297 euros pour l'échelon 3 en collège et 423 euros pour l'échelon 6 en lycée.

Prime de reprise d'études : le montant annuel est de 600 euros.

Prime d'équipement : le montant annuel est de 341,71 euros.

Source

DGESCO-MENJS, enquêtes sur les bourses ; CNAF ; MSA.

2 Les boursiers nationaux dans le second degré en 2020-2021

	Effectifs de boursiers en 2020-2021			Part des élèves boursiers en 2020-2021 (%) (1)			Part des élèves boursiers en 2019-2020 (%)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Échelon 1 : 105 euros	334 121	43 791	377 912						
Échelon 2 : 294 euros	193 301	19 885	213 186						
Échelon 3 : 459 euros	249 869	16 396	266 265						
Total collège	777 291	80 072	857 363	29,1	11,0	25,3	29,8	11,2	25,9
Primes à l'internat en collège (2)	2 608	1 839	4 447						
Formations professionnelles en lycée	219 258	31 782	251 040	42,5	25,0	39,0	42,6	25,3	39,1
Montant moyen boursier (euros) (3)	725	678	719						
Primes d'équipement	39 479	3 783	43 262						
Bourses au mérite	11 804	2 221	14 025						
Primes à l'internat	23 030	2 301	25 331						
Primes de reprise d'études	37	21	58						
Formations générales et technologiques en lycée	312 992	32 479	345 471	24,7	9,4	21,4	24,9	9,6	21,6
Enseignement général	228 391	25 656	254 047	22,2	8,6	19,1	22,6	8,8	19,5
Montant moyen boursier (euros) (3)	681,20	653,86	678,43						
Primes d'équipement	43	4	47						
Bourses au mérite	121 602	14 719	136 321						
Primes à l'internat (2)	10 714	1 523	12 237						
Primes de reprise d'études	9	0	9						
Enseignement technologique	84 601	6 823	91 424	35,6	14,6	32,1	34,6	14,5	31,3
Montant moyen boursier (euros) (3)	695,62	649,49	692,17						
Primes d'équipement	8 917	531	9 448						
Bourses au mérite	13 066	1 520	14 586						
Primes à l'internat (2)	4 769	528	5 297						
Primes de reprise d'études	10	0	10						
Total formations en lycée (4)	532 250	64 261	596 511	29,9	13,6	26,4	30,0	13,9	26,6
Total lycée (y c. niveau collège en lycée) (5)	541 813	66 179	607 992	30,0	13,6	26,5	30,1	14,0	26,2
Total second degré	1 319 104	146 251	1 465 355	29,5	12,1	25,8	29,9	12,3	26,2

© DGESCO

► Champ : France métropolitaine + DROM y compris Mayotte.

1. Pourcentage de boursiers sur l'ensemble des élèves.

2. Depuis la rentrée scolaire 2020, le montant de la prime à l'internat varie selon l'échelon de bourse au collège et au lycée.

3. Montant moyen boursier (euros) : hors primes d'équipement, bourse au mérite, primes à l'internat et primes de reprise d'études.

4. Voir « Précisions » pour le montant des échelons de bourse en lycée et celui des différentes primes.

5. Niveau collège en lycée : 3^e prépa métier, 6^e à 3^e en EREA.

3 Nature des aides et montant des aides, en milliers d'euros

Nature des aides	2000-2001	2019-2020	2020-2021	Évolution 2000-2001/2020-2021 (en %)	
				en euros courants	en euros constants
Bourses de collège	115 070	231 611	224 573	95,2	51,4
Bourses de lycée (1)	206 853	426 292	422 942	0,0	0,0
Primes (lycée sauf internat) (2)	165 420	18 908	18 075	0,0	0,0
Bourses au mérite-Lycée (3)	7 055	103 739	112 812	0,0	0,0
Bourses et primes lycée	379 328	548 939	553 829	46,0	13,3
Prime à l'internat - Collège (4)		1 293	1 218		
Prime à l'internat - Lycée (4)		12 300	14 154		
Bourse d'enseignement d'adaptation (5)	1 038			0,0	
Fonds sociaux (6)	67 900	40 310	32 571	-52,0	-62,1
Total aides directes MENJS	563 336	834 454	826 345	46,7	13,8
Allocation de rentrée scolaire (ARS) (7)	1 233 762	2 044 230	2 580 526	109,2	62,0

© DGESCO

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.

1. À compter de l'année scolaire 2016-2017, suite à la rénovation du dispositif des bourses de lycée, les échelons de bourse intègrent les primes d'entrée et la prime à la qualification.

2. À compter de l'année scolaire 2016-2017 : prime d'équipement et prime de reprise d'études.

3. Le dispositif a été modifié en 2006 avec une augmentation du montant et des bénéficiaires et en 2016 avec la suppression des bourses au mérite par commission.

4. Créée à compter de la rentrée scolaire 2001-2002.

5. À compter de l'année scolaire 2016-2017, suppression du dispositif des bourses d'enseignement d'adaptation.

6. Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.

7. Une majoration exceptionnelle du montant de l'ARS de 100 euros par enfant en 2020.

4 Montants de l'aide moyenne aux boursiers (1) et aux bénéficiaires de l'ARS, en euros courants

	2000-2001	2005-2006	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2000/2020 (%)
Aide moyenne en collège	152,1	167,0	200,9	204,8	210,0	210,8	264,2	266,0	266,8	263,4	73,2
Effectifs de boursiers en collège (2)	789,7	770,7	812,5	834,3	840,8	841,0	849,0	852,2	873,0	857,3	8,6
Effectifs des élèves de collège (2)	3 346,3	3 266,5	3 290,6	3 293,7	3 293,7	3 280,1	3 306,4	3 337,8	3 376,0	3 393,5	1,4
Aide moyenne en lycée	664,0	733,0	842,3	837,7	834,1	850,9	876,6	893,7	914,0	934,2	40,7
Effectifs de boursiers en lycée (2)	589,4	558,9	489,7	498,3	516,8	563,7	584,6	592,4	614,0	608,0	3,2
Effectifs des élèves de lycée (2)	2 204,2	2 260,1	2 182,1	2 203,4	2 256,3	2 301,3	2 323,4	2 307,2	2 300,5	2 292,3	4,0
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	2000-2001	2005-2006	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
6-10 ans			360 €	363 €	363 €	363 €	364 €	368 €	369 €	470 €	
11-14 ans	253 €	263 €	380 €	383 €	383 €	383 €	384 €	388 €	389 €	490 €	
15-18 ans			394 €	396 €	396 €	396 €	397 €	401 €	403 €	504 €	

© DGESCO

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.

1. Bourses + primes du MENJS, hors fonds sociaux (enseignement public et privé).

2. En milliers.

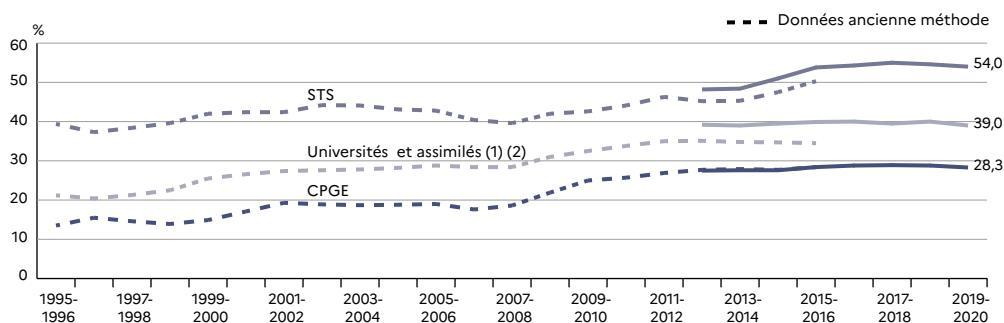
En 2019-2020, près de 818 300 étudiants reçoivent au moins une aide financière (2). Ils représentent 41,9% des étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à une bourse. En raison de la crise sanitaire, le nombre d'étudiants aidés est en forte hausse. Une aide ponctuelle, « aide spécifique Covid », a été mise en place pour les étudiants dont les revenus ont été impactés par la crise (perte d'emploi, perte de stage gratifié, baisse du nombre d'heures travaillées) et pour les étudiants originaires d'outre-mer bloqués en métropole.

Les **bourses sur critères sociaux**, avec 718 000 étudiants bénéficiaires, représentent 88% des aides financières directes. En 2019, environ 110 000 étudiants ont reçu une aide ponctuelle sur l'année, dont 13 300 boursiers sur critères sociaux, et 5 700 étudiants ont bénéficié

d'une allocation spécifique annuelle. Parmi les étudiants des STS, plus de la moitié sont boursiers (54,0%) tandis qu'ils sont 39,0% à l'université et 28,3% en CPGE (1). La proportion de boursiers est particulièrement faible dans les écoles de commerce (12,0%) et comprise entre 21% et 27% dans les autres filières (formations d'ingénieurs, universités privées, etc.) (3).

La part de boursier est supérieure dans les établissements publics : 57,2% en STS et 30,2% en CPGE contre respectivement 45,0% et 18,1% dans le privé. Les effectifs de boursiers progressent aux échelons 0 et 7. L'échelon 7 est l'échelon qui correspond à la bourse la plus élevée, d'une valeur de 5 612 euros annuels en 2019-2020 (4).

1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux à l'université, en STS et en CPGE, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous tutelle du MESRI.

1. Avant révision, cela comprend les universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Après révision, uniquement les universités.

2. En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

© SIES

Précisions

Les **aides financières** comptabilisées correspondent aux principales aides destinées aux étudiants dans le champ du ministère en charge de l'Enseignement supérieur : bourses sur critères sociaux, aides spécifiques et ponctuelles.

Aides au mérite, aides spécifiques, proportion d'étudiants aidés – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– Note Flash du SIES : 18.20.

Source : SIES-MESRI, Systèmes d'information Aglae (extractions annuelles au 15 mars $n+1$), SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur. Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations. Insee, PIB.

2 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Boursiers sur critères sociaux	452 616	496 427	593 057	655 858	681 078	691 215	696 983	712 166	717 955
dont aide au mérite			23 344	33 876	36 239	39 110	41 666	41 993	38 757
En % d'étudiants concernés	27,0	28,7	33,4	34,5	34,8				
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)				37,2	37,9	37,7	37,4	37,7	36,8
Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (1)	478 600	522 242	665 114	683 647	711 261	719 436	730 487	745 083	818 257
En % d'étudiants concernés	28,6	30,2	37,5	36,0	36,3				
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)				38,7	39,5	39,2	39,3	39,5	41,9

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous tutelle du MESRI.

1. Il est possible de cumuler plusieurs aides. En 2019-2020, 13 279 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux et l'aide spécifique ponctuelle, 2 026 une allocation annuelle et l'aide ponctuelle. Les aides prises en compte sont les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), les bourses de mérite (remplacées progressivement à partir de 2008 par les aides au mérite), les allocations d'études (supprimées en 2008), les prêts d'honneur (supprimés en 2009), les aides du fonds national d'aide d'urgence devenues aides spécifiques.

© SIES

3 Effectifs et proportions de boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie

	Part de boursiers (%)							Effectifs 2019	Part de boursiers échelons 5 à 7 en 2019 (%)
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Université	39,0	39,5	39,9	40,0	39,5	40,0	39,0	510 223	12,2
dont : IUT	45,1	44,5	44,6	43,9	44,4	44,8	43,8	49 370	11,2
filiales ingénieurs	37,9	38,0	37,2	35,8	35,9	35,5	34,0	8 900	6,8
CPGE	27,6	27,6	28,4	28,8	28,9	28,8	28,3	23 244	6,9
dont : économiques et commerciales	25,2	25,5	26,9	27,8	28,3	28,1	27,9	5 079	8,5
littéraires	29,3	28,7	30,4	31,1	30,0	30,9	30,5	3 691	6,7
scientifiques	28,1	28,0	28,5	28,6	28,8	28,6	27,9	14 474	6,4
STS et assimilées	48,4	51,0	53,8	54,3	55,0	54,6	54,0	117 313	20,2
dont : STS Production	45,3	47,2	50,2	50,9	52,2	51,0	49,7	30 284	17,5
STS Services	50,3	53,2	56,1	56,3	57,7	56,9	56,2	86 186	21,5
Formations d'ingénieurs hors université	25,3	24,3	24,1	23,1	23,8	23,0	22,5	19 081	4,6
Écoles de commerce	13,7	14,2	14,6	13,8	13,5	12,6	12,0	16 419	3,4
Grands établissements de type universitaire	20,5	20,9	21,6	20,3	21,5	21,6	21,2	5 406	6,9
Établissements d'enseignement universitaires privés	24,3	25,0	26,3	26,4	26,9	28,3	26,8	7 889	5,8
Autres écoles	22,8	22,4	22,1	21,5	19,4	21,0	21,7	14 486	5,7
Scolarité à l'étranger (1)								3 894	
Total bourses	36,5	37,2	37,9	37,7	37,5	37,5	36,8	717 955	11,5

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous tutelle du MESRI.

1. Il s'agit d'étudiants qui perçoivent une bourse sur critères sociaux en étant inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur étranger.

© SIES

4 Répartition des boursiers sur critères sociaux par montant annuel des bourses en 2019-2020

Boursiers sur critères sociaux	Montant annuel 2019-2020 (en €)	Boursiers 2019	Boursiers 2019 (%)	Boursiers 2018	Boursiers 2018 (%)
Échelon 0	1 020	230 931	32,2	226 575	31,8
Échelon 1	1 687	102 604	14,3	103 494	14,5
Échelon 2	2 541	53 248	7,4	53 563	7,5
Échelon 3	3 253	53 504	7,5	53 049	7,4
Échelon 4	3 967	51 185	7,1	50 770	7,1
Échelon 5	4 555	93 688	13,1	93 273	13,1
Échelon 6	4 831	83 614	11,7	83 810	11,8
Échelon 7	5 612	49 181	6,9	47 632	6,7
Ensemble		717 955	100,0	712 166	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous tutelle du MESRI.

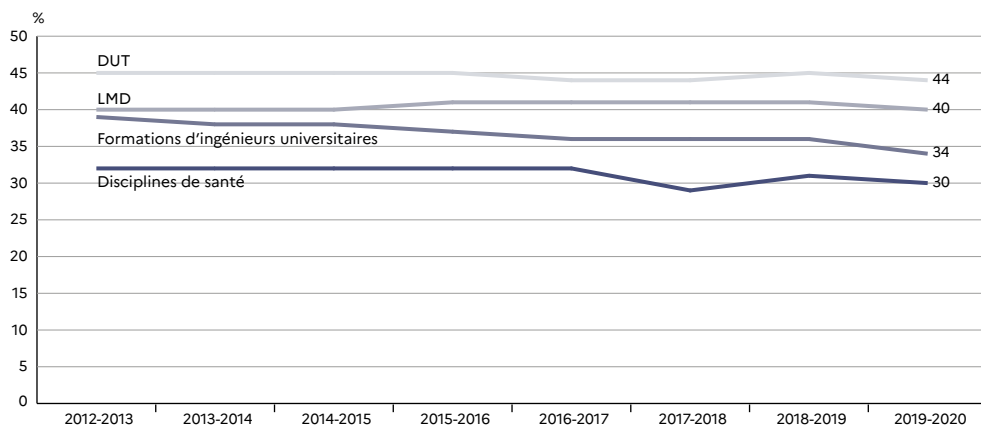
© SIES

En 2019-2020, plus de 510 200 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université. Celle-ci accueille ainsi sept étudiants boursiers sur dix. Les trois quarts d'entre eux sont inscrits en **cursus licence** et un quart en **cursus master**, le **cursus doctorat** ne permettant pas l'attribution d'une **bourse sur critères sociaux**. Plus d'un étudiant sur dix inscrit à l'université est boursier sur critères sociaux aux échelons de bourse les plus élevés, les échelons 5 à 7 (2). La proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université est de 39,0%, en baisse d'un point par rapport à 2018-2019. Cette proportion de boursiers varie selon le diplôme préparé, elle est de 44% en DUT, 40% en LMD contre 30% dans les disciplines de santé (1). Elle varie aussi selon le niveau d'études : 42,8% des étudiants en cursus licence sont boursiers contre 30,8% en cursus master (3).

Les licences en « administration économique et sociale » (AES) et en « langues » se distinguent par leur part importante d'étudiants boursiers (respectivement 51,8 et 51,0%). À l'inverse, en « sciences fondamentales » (37,6%), dans les « disciplines de santé » (36,0%) et en « plurisciences » (33,3%), les parts d'étudiants boursiers sont plus faibles.

En cursus master, deux formations accueillent au moins 40% d'étudiants boursiers : les masters « enseignement » et, avec des effectifs plus réduits, ceux d'AES. À l'opposé, dans les « disciplines de santé » (médecine, odontologie et pharmacie) et en « sciences fondamentales et applications », moins du quart des étudiants sont boursiers.

1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux à l'université, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte depuis 2013-2014).

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.

© SIES

Précisions

Proportion d'étudiants aidés – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 18.20.

Source
SIES-MESRI, Systèmes d'information Aglae (extractions annuelles au 15 mars $n+1$) et SISE.

2 Effectifs 2019-2020 et proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline, en %

	2012 (1)	2015	2016	2017	2018	2019		
						Proportion de boursiers	dont échelon 5 à 7	Effectif de boursiers
Préparations au DUT	45,4	44,6	43,9	44,4	44,8	43,8	11,2	49 370
Licence professionnelle	41,8	45,1	45,1	43,5	42,4	38,8	11,5	7 529
Formations d'ingénieurs	39,0	37,2	35,8	35,9	35,5	34,4	6,9	8 900
Masters enseignement (2)	43,0	41,1	42,1	43,1	42,4	44,7	12,1	16 214
Formations LMD disciplines générales (3)	39,8	41,0	41,1	41,0	41,2	40,3	13,3	372 576
Droit, sciences politiques	37,0	37,9	38,3	38,5	39,0	38,1	13,1	60 735
Sciences économiques, gestion (4)	34,4	36,9	37,0	36,6	37,4	37,0	13,4	37 989
AES	52,0	53,7	53,1	52,3	52,2	51,5	22,4	13 691
Arts, lettres, sciences du langage	38,2	40,1	40,6	41,3	41,7	41,9	13,5	29 300
Langues	45,3	47,6	47,8	47,7	48,9	48,9	18,5	48 005
Sciences humaines et sociales	40,5	41,8	42,0	42,3	42,5	42,0	13,2	82 370
Plurilettrés, langues, sciences humaines	43,8	40,1	41,9	41,9	43,6	41,3	13,6	3 087
Sciences fondamentales et applications	35,1	35,1	35,2	33,9	33,7	33,0	10,9	38 594
Sciences de la nature et de la vie	42,8	43,2	43,4	42,7	42,2	39,7	11,3	28 665
Plurisciences	37,6	41,1	38,3	39,6	38,1	33,2	11,1	6 171
Staps	46,7	45,7	45,6	45,0	44,9	42,6	9,0	23 969
Disciplines de santé	31,6	31,5	31,7	29,1	31,2	29,7	8,4	43 228
Plurisanté (Paces) (5)	38,7	38,5	38,7	36,3	38,3	38,3	12,7	22 238
Médecine, odontologie, pharmacie	26,2	26,2	26,4	23,9	26,0	24,0	5,6	20 990
Autres formations	30,0	28,8	29,7	31,0	31,2	27,9	7,6	12 406
Total	39,2	39,9	40,0	39,5	40,0	39,0	12,2	510 223
<i>dont formations de cursus licence</i>	<i>42,9</i>	<i>43,7</i>	<i>43,7</i>	<i>43,4</i>	<i>43,7</i>	<i>42,8</i>	<i>13,9</i>	<i>385 088</i>
<i>dont formations de cursus master</i>	<i>31,8</i>	<i>32,0</i>	<i>32,1</i>	<i>31,4</i>	<i>32,0</i>	<i>30,8</i>	<i>8,5</i>	<i>125 135</i>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Un nouveau cadre national des formations (CNF) a été mis en place, pour les diplômés de licence et de master à partir de la rentrée 2014. Il a réduit considérablement le nombre d'intitulés de diplôme. Il existe une légère rupture statistique dans les proportions de boursiers.
2. Les données de 2012, antérieures à l'ouverture des ESPÉ, ne sont pas exactement comparables aux années ultérieures. La grande majorité des étudiants des masters enseignement sont en effet depuis 2013 ceux scolarisés dans les ESPÉ.
3. Hors licences professionnelles et masters enseignement.
4. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.
5. Pour les formations ouvrant droit à bourse, cette discipline correspond à 99% à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces ou plus rarement Pluripass).

© SIES

3 Proportion de boursiers sur critères sociaux selon la formation, la discipline universitaire et le cursus, en %

	Cursus licence		Cursus master	
	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers
Préparations au DUT	49 370	43,8		
Licence professionnelle	7 529	38,8		
Formations d'ingénieurs			8 900	34,4
Masters enseignement			16 214	44,7
Formations LMD disciplines générales (1)	301 131	43,2	71 445	31,3
Droit, sciences politiques	45 788	39,8	14 947	33,8
Sciences économiques, gestion (2)	26 717	40,4	11 272	30,7
AES	13 373	51,8	318	41,1
Arts, lettres, sciences du langage	24 142	45,3	5 158	31,1
Langues	43 052	51,0	4 953	36,2
Sciences humaines et sociales	65 757	44,5	16 613	34,4
Plurilettrés, langues, sciences humaines	1 911	43,0	1 176	38,9
Sciences fondamentales et applications	30 521	37,6	8 073	22,5
Sciences de la nature et de la vie	21 891	44,4	6 774	29,6
Plurisciences	5 858	33,3	313	30,9
Staps	22 121	43,1	1 848	36,9
Total disciplines de santé	23 547	36,0	19 681	24,6
Plurisanté (Paces) (3)	22 238	38,3		
Médecine, odontologie, pharmacie	1 309	17,8	19 681	24,6
Autres formations (4)			12 406	24,9
Total	385 088	42,8	125 135	30,8

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.
2. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.
3. Pour les formations ouvrant droit à bourse, cette discipline correspond à 99% à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces ou plus rarement Pluripass).
4. Regroupe les formations de cursus licence et master.

© SIES

En 2018, la **dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD)** atteint 51,8 milliards d'euros (Md€), en hausse de 1,3 Md€ par rapport à 2017 (1). Corrigée de l'évolution des prix, la DIRD a progressé de 1,7 % entre 2017 et 2018, dont +1,8 % pour les entreprises et +1,3 % pour les administrations. Les entreprises réalisent 65 % de la DIRD. Au cours des trente dernières années, le type de structures d'exécution et de financement de la R&D s'est profondément modifié avec un poids de plus en plus important des entreprises. Le rapport DIRD/PIB, dénommé « effort de recherche », mesure la proportion du produit intérieur brut (PIB) consacré à la R&D. Il s'élève à 2,2 % en 2018, dont 1,4 % pour les entreprises et 0,8 % pour les administrations (2).

En 2018, la **dépense nationale de recherche et développement (DNRD)** s'élève à 56,3 Md€, dont 34,8 Md€ pour les entreprises et 21,5 Md€ pour les administrations. La contribution des entreprises au financement de la R&D s'est nettement accrue et a dépassé celle des administrations depuis 1995, tout comme le ratio DNRDE/PIB qui dépasse le ratio DNRA/PIB depuis cette date (3). L'indicateur DNRD/PIB s'élève à 2,4 %, dont 1,5 % pour les entreprises et 0,9 % pour les administrations. La part des entreprises dans la DNRD est de 62 % en 2018.

En 2018, la R&D mobilise en France 453 000 personnes en équivalent temps plein (ETP) (4). Ces effectifs ont progressé de 2,4 % par rapport à 2017. Les chercheurs occupent un peu plus des deux tiers des emplois de R&D (66 % au sein des administrations et 68 % dans les entreprises).

Précisions

Entreprises – Enquête réalisée auprès d'environ 12 000 entreprises et centres techniques de recherche en France. Enquête exhaustive pour les entreprises ayant des dépenses intérieures de R&D supérieures à 0,4 M€ et échantillonnée pour les autres.

Administrations – Enquête réalisée auprès des organismes de recherche, ainsi que des services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des centres hospitaliers universitaires (CHU) et centres de lutte contre le cancer (CLCC) et des institutions sans but lucratif.

ETP (équivalent temps plein recherche) – Les effectifs mesurés en ETP correspondent à de l'emploi (en ETP) travaillé dans l'activité de R&D sur une année, soit « ETPT recherche ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information du SIES* : 21.01; 20.01; 19.05; 19.01; 18.02.
- *Notes Flash du SIES* : 21.06; 20.15; 20.05; 19.23; 19.16.
- SIES-MESRI, 2021, *L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France*, n°14.
- Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

Source

SIES-MESRI, enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations; Insee, PIB.

1 Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France, en millions d'euros courants (M€)

	1978	1999	2010	2011	2012	2013	2014 (1)	2015 (1)	2016	2017	2018 (2)	Évolution (%) (3)
DNRD	5 897	29 885	44 841	46 474	48 537	49 377	52 283	52 607	53 004	54 101	56 330	3,1
DNRD par les administrations (4)	3 459	13 267	19 172	19 097	19 633	20 252	20 765	20 991	20 675	21 016	21 547	1,6
DNRD par les entreprises	2 438	16 618	25 668	27 377	28 904	29 126	31 517	31 616	32 329	33 085	34 783	4,1
Part des entreprises dans la DNRD (%)	41,3	55,6	57,2	58,9	59,5	59,0	60,3	60,1	61,0	61,2	61,7	
DIRD	5 743	29 529	43 469	45 112	46 519	47 362	48 927	48 959	49 651	50 514	51 837	1,7
DIRD par les administrations (4)	2 313	10 873	16 014	16 261	16 478	16 772	17 794	17 295	17 325	17 494	17 891	1,3
DIRD par les entreprises	3 430	18 655	27 455	28 851	30 041	30 590	31 133	31 665	32 326	33 019	33 947	1,8
Part des entreprises dans la DIRD (%)	59,7	63,2	63,2	64,0	64,6	64,6	63,6	64,7	65,1	65,4	65,5	
Part de la DIRD dans le PIB (5) (%)	1,65	2,11	2,18	2,19	2,23	2,24	2,28	2,23	2,22	2,20	2,20	

► Champ : France entière.

1. Changement méthodologique.

2. Résultats semi-définitifs.

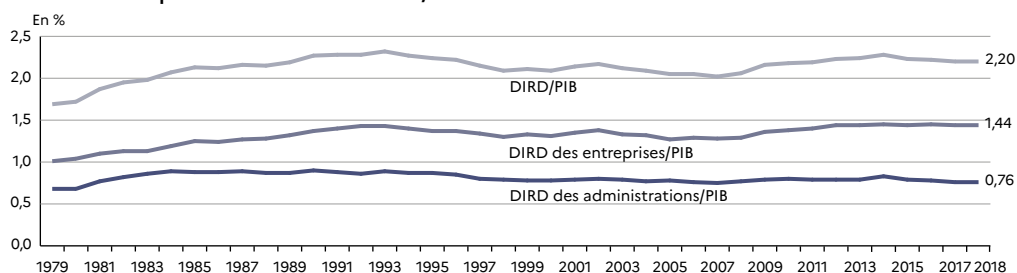
3. Évolution entre 2017 et 2018 (en volume, en %).

4. Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).

5. Changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014.

© SIES

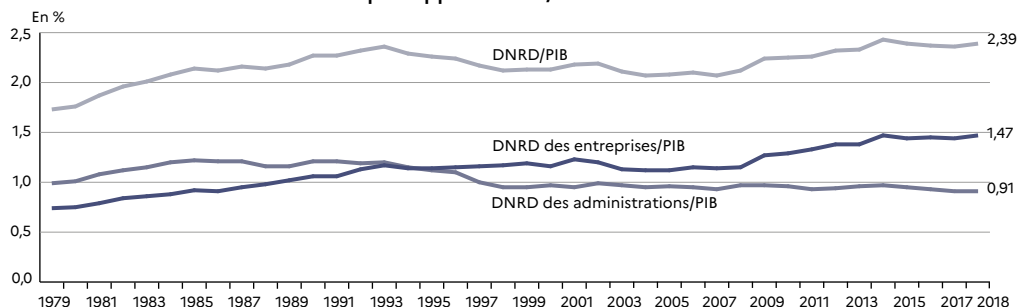
2 Évolution de la part de la DIRD dans le PIB, en %



► Champ : France entière.

© SIES

3 Évolution du financement de la R&D par rapport au PIB, en %



► Champ : France entière.

© SIES

4 Évolution du personnel de recherche et développement expérimental, en ETP

	1993	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (3)	2018 (%)	Évolution en % (4)
Personnel total de R&D	293 272	397 756	402 491	411 780	416 687	423 903	426 428	432 245	442 222	452 970	100	2,4
dont chercheurs (1)	142 772	243 533	249 247	258 913	265 466	271 772	279 470	285 488	296 324	305 243	67	3,0
Personnel total de R&D en entreprise (2)	164 384	235 588	239 111	246 438	249 991	248 145	251 915	255 805	265 701	276 130	100	3,9
dont chercheurs en entreprise	66 455	143 828	148 439	156 392	161 460	161 744	166 814	170 571	180 642	188 817	68	4,5
Personnel total de R&D des administrations	128 888	162 168	163 380	165 342	166 696	175 758	174 514	176 440	176 521	176 840	100	0,2
dont chercheurs des administrations (1)	76 317	99 705	100 807	102 521	104 006	110 029	112 656	114 916	115 682	116 427	66	0,6

► Champ : France entière.

1. Chercheurs et doctorants rémunérés.

2. Rupture de série : à partir de 2006, les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.

3. Résultats semi-définitifs.

4. Évolution entre 2017 et 2018.

© SIES